

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PAULHAC, dûment convoqué, s'est réuni en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : le 9 avril 2024

DOMAINES	
	Adoption du compte-rendu de la séance du 27/03/2024
FINANCES	Délibération 2024-03-01 : Vote des taux de contribution directe 2024 Délibération 2024-03-02 : Vote du Budget Primitif 2024
SDEHG	Délibération 2024-03-03 : Programme de rénovation d'éclairage public dit « LED ++ »
CIMETIERE	Délibération 2024-03-04 : Reprise de concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière
TRAVAUX & AMENAGEMENTS	Délibération 2024-03-05 : Projet de réhabilitation des concessions reprises par la commune dans l'ancien cimetière et demande de subventions Délibération 2024-03-06 : Projet d'installation de brasseurs d'air dans le groupe scolaire de la commune et demande de subventions Délibération 2024-03-07 : Projet de travaux de réalisation du sous-bassement de l'église et demande de subventions Délibération 2024-03-08 : Projet de travaux de remplacement du portail du hangar des ateliers municipaux et demande de subventions

Etaient présents : M. Didier CUJIVES, Maire.

Jean-Michel BERSIA, Nathalie RUMEAU, adjoints au maire.

MM Stéphane PLASSE, Maeva SCEMAMA, conseillers délégués.

MM Muriel BURGAT, Jean-Christophe CHAUVET, Marc CLAPOT, Laure DELMAS, Cécilia DIETRICH, Bruno LECOURT, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Emilie COUFOULENS est représentée par M. Jean-Michel BERSIA.

M. Arnaud FORTIN est représenté par Laure DELMAS.

Mme Nathalie THIBAUD est représentée par Mme Nathalie RUMEAU.

M. Nicolas MAZZONELLO est représenté par Marc CLAPOT.

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Michel BERSIA

Adoption du compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 27/03/2024

Monsieur le Maire Didier CUJIVES demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2024.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

Délibération 2024-03-01 : vote des taux de contribution directe

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de définir comme suit les taux en 2024.

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42.28 %	42.70 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	97.99 %	97.99 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	13.63 %	13.77 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VOTER** pour 2024 les taux tels que désignés supra.

Délibération 2024-03-02 : Vote du budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil ses propositions pour le budget communal 2023, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	252 268,45	266 000,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	45 590,35	14 495,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 17 363,80
		=	=
	Total de la section d'investissement (2)	297 858,80	297 858,80
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 299 811,00	938 383,88
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 361 427,12
		=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 299 811,00	1 299 811,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 597 669,80	1 597 669,80

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **d'ADOPTER** le budget communal 2024, tel que présenté et annexé, par nature, chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement avec opération, avec reprise des résultats de l'exercice 2023 et la fongibilité à hauteur de 7,5% en investissement et en fonctionnement.

Délibération 2024-03-03 : Programme rénovation LED++ du SDEHG

Nathalie RUMEAU, adjointe au maire, informe le conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 116 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 78%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	3 812€/an
Factures d'électricité	5 714€/an	1 331€/an
Total des dépenses	5 714€/an	5 143€/an

Sauf aléa climatique, vandalisme, accident ou travaux sur le réseau, les dépenses de dépannage des appareils d'éclairage public rénovés dans le cadre de ce programme seront prises en charge par le SDEHG pendant 12 ans.

Les montants indiqués ci-dessus sont des montants maximums. Ils ne tiennent pas compte de la subvention du fonds vert pour cette opération, établie à 3908 €, ce qui correspondrait à une réduction d'annuité de 441 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

Délibération 2024-03-04 : Reprise de concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière

Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire, demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions de l'ancien cimetière qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle **les 25 octobre 2022 et le 1^{er} Mars 2024**, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elle est en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Considérant l'extrait des procès-verbaux de seconde constatation de concessions funéraires en état d'abandon et du plan en annexe,

Tableau des concessions :

N° (plan AD FUNERAIRE)	N° concession plan ancien cimetière communal
3	1
10	7
19	15
21	17
24	20
30	25
36	32
39	34
45	41
55	73
56	72
60	68
64	Pas de correspondance
66	Pas de correspondance
67	Pas de correspondance
69	Pas de correspondance
76	Pas de correspondance
77	Pas de correspondance
79	64
86	57
90	53
96	Pas de correspondance
105	Pas de correspondance
107	Pas de correspondance
108	83
114	81
116	Pas de correspondance

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Délibération 2024-03-05 : Vote du projet de réhabilitation des concessions de l'ancien cimetière suite à la reprise par la commune et demande de subventions

Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire, présente le projet de réhabilitation de 21 concessions de l'ancien cimetière suite à leur reprise par la commune.

Il s'agit d'une procédure de creusement et de rebouchage en pleine terre sur 2m, puis d'une mise au rebus de certains monuments.

Le plan de financement est proposé en annexe.

Où l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **VOTER** le projet de travaux
- **VOTER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat ; aux taux les plus élevés
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2024-03-06 : Vote du projet d'installation de brasseurs d'air dans le groupe scolaire de la commune et demande de subventions

Maeva SCEMAMA, conseillère municipale déléguée, présente le projet d'installation de vingt brasseurs d'air dans le groupe scolaire de la commune et de la cantine scolaire.

Ce projet est dans la continuité du programme entamé par la commune depuis quelques années pour l'amélioration du confort d'été de l'école : végétalisation de la cour d'école, installation d'une pergola végétalisée dans la cour, pose de volets roulants aux fenêtres.

Il s'agit d'une installation favorisant la circulation de l'air dans les classes et les espaces communs tels que le réfectoire, la salle polyvalente et la cantine. Elle permet d'améliorer la qualité de l'air et d'abaisser la température ressentie.

Le plan de financement est proposé en annexe.

Où l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **VOTER** le projet de travaux
- **VOTER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat ; aux taux les plus élevés
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2024-03-07 : Vote du projet de travaux de réalisation du sous-bassement de l'église et demande de subventions

Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire, présente le projet de travaux de réalisation du sous-bassement de l'église.

Il s'agit de créer un sous-bassement de mur à panneau en chêne massif avec la pose de moulures et de plinthes.

Le plan de financement est proposé en annexe.

Où l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **VOTER** le projet de travaux
- **VOTER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat ; aux taux les plus élevés
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2024-03-08 : Vote du projet de travaux de création d'un portail pour accéder aux ateliers municipaux et demande de subventions

Jean-Michel BERSIA, adjoint au maire, présente le projet de travaux de création d'un portail pour accéder aux ateliers municipaux et ainsi en sécuriser l'entrée et le matériel.

Le plan de financement est proposé en annexe.

Où l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :

- **VOTER** le projet de travaux
- **VOTER** toute demande de subventions possibles pour ce projet ; dont le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Région Occitanie, l'Etat ; aux taux les plus élevés
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant dûment mandaté à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions diverses :

- Bulletin municipal